

**Arrêté n°2023-639 portant nomination des membres du jury et du personnel chargé  
d'assurer le secrétariat du jury de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation  
Professionnelle des Avocats - session 2023 -**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- Vu le décret n° 91-1 197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat,
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats ;
- Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Julien BENINI dans l'emploi de Directeur général des services de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine NEAU-LEDUC à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu le courrier de Madame Julie COUTURIER, Bâtonnière du barreau de Paris, du 24 août 2023 ;
- Vu le courrier de Pascale FOMBEUR, Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris, du 5 juillet 2023 ;
- Vu le courrier de Joanna GARREAU, Premier président de la Cour d'appel de Paris, du 29 juin 2023.

**ARRÊTE**

Article 1 - Sont désignés en qualité d'enseignants universitaires :

En tant que titulaires :

- M. François-Xavier LUCAS, Professeur des Universités ;
- Mme Florianne MASSENA, Maître de conférences ;

En tant que suppléants :

- M. Daniel MAINGUY, Professeur des Universités ;
- M. Mathias AUDIT, Professeur des Universités ;

Monsieur François-Xavier LUCAS exercera la fonction de Président du jury, M. Daniel MAINGUY exercera la fonction de Président suppléant

Article 2 - Sont désignés en qualité de magistrats :

En tant que titulaires :

- Mme Gaëlle MORNET, première conseillère à la cour administrative de Paris ;
- M. Michel LERNOUT, magistrat honoraire ;

En tant que suppléants :

- M. Jean-François GOBEILL, premier conseiller à la cour administrative de Paris ;
- Mme Alexandra PELLIER-TETREAU, vice-présidente à la cour d'appel de Paris ;

Article 3 - Sont désignés en qualité d'avocats :

En tant que titulaires :

- Mme Marie-Hélène FABIANI, avocat au barreau de Paris ;
- Mme Julie BARIANI, avocat au barreau de Paris ;
- Mme Nejma LABIDI, avocat au barreau de Paris ;

En tant que suppléants :

- Mme Dominique FARGE, avocat au barreau de Paris ;
- M. Arnaud GRIS, avocat au barreau de Paris ;
- M. Laurent SAMAMA, avocat au barreau de Paris ;

Article 4 - Sont désignés en qualité d'enseignants en langue étrangère, ne siégeant dans le jury que pour les candidats qu'ils ont examinés :

En tant que titulaires :

- Mme Stéphanie AMAR-FLOOD, enseignante en langue anglaise ;
- Mme Fazia KHALED, enseignante en langue anglaise ;

En tant que suppléants :

- M. Raphaël AMAR, enseignant en langue anglaise ;
- M. Gabriel LATTANZIO, enseignant en langue anglaise ;

Article 5 - Sont désignés en qualité de personnels chargés d'assurer le secrétariat du jury :

En tant que titulaires :

- Mme Emilie IGAU DION, responsable administrative adjointe de l'I.E.J. ;
- Mme Kelly DORE, assistante de direction de l'I.E.J. ;
- M. Frédéric HENNAUT, responsable de scolarité de l'I.E.J.

En tant que suppléants :

- Mme Maimouna TRAORE, responsable de scolarité de l'I.E.J. ;
- Mme Suzanne AUDEBERT, responsable de scolarité de l'I.E.J. ;
- Mme Vithya MOSELLE, responsable de scolarité de l'I.E.J. ;

Article 6 - Exécution :

Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires sont respectivement chargés de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 août 2023

La Présidente de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

  
